



Notre devise :  
**La solidarité et le travail de chacun au profit de tous**  
 Charles HEBBRARD

# L'OFFICIER MARINIER

Avril 2012  
 67ème année n° 338



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

## Sommaire

Lettre ouverte aux candidat(e)s à l'élection présidentielle	1
Bureau National	2
Communiqué de presse	2
L'heure des choix	2
Perspectives au-delà de l'horizon	2
Rubrique des Officiers mariniers en activité	3 - 4
Recherche	3 et 6
Informations. Sociales et Administratives	5 - 6
Pôle des retraités	5
Vie des associations	7 à 11
Témoignages	8
Nécrologie	10
Souvenirs	11 - 12

## Lettre ouverte aux candidat(e)s à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de présenter votre candidature à la Présidence de la République. Cette élection suprême dans nos institutions concentre les espérances des françaises et français pour eux-mêmes et pour la France.

La FNOM vous interpelle sur les préoccupations de ses adhérents et souhaite connaître les réponses que vous apporteriez dans votre fonction de Président et de chef des armées.

Depuis trop longtemps, nous demandons que la notion de maladie professionnelle soit incluse dans le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), que celui-ci soit modifié pour faciliter la prise en considération et le traitement des demandes des requérants qui, confrontés à la maladie, doivent faire face au déni de l'administration. Entendez-vous faire en sorte que des dispositions soient prises pour améliorer la mise en œuvre de ce régime spécifique aux militaires en retenant entre-autres les recommandations de la mission d'audit de modernisation de juin 2006 ?

Des dizaines de milliers d'officiers mariniers ont été et sont encore exposés à l'amiante à bord des navires de la marine nationale. Les périodes d'exposition et l'exposition elle-même ainsi que les droits à réparation qui en découlent ne leur sont pas reconnus au même titre que les autres régimes sociaux. Que proposez-vous pour mettre fin à cette injustice ?

Des dizaines de milliers d'officiers mariniers ont participé aux essais nucléaires français. La loi de reconnaissance et d'indemnisation du 5 janvier 2010 est inefficace, dévoyée par l'application de l'article 4. Le projet de révision du décret d'application ne modifie en rien la méthodologie d'évaluation des risques ainsi que le processus d'indemnisation.

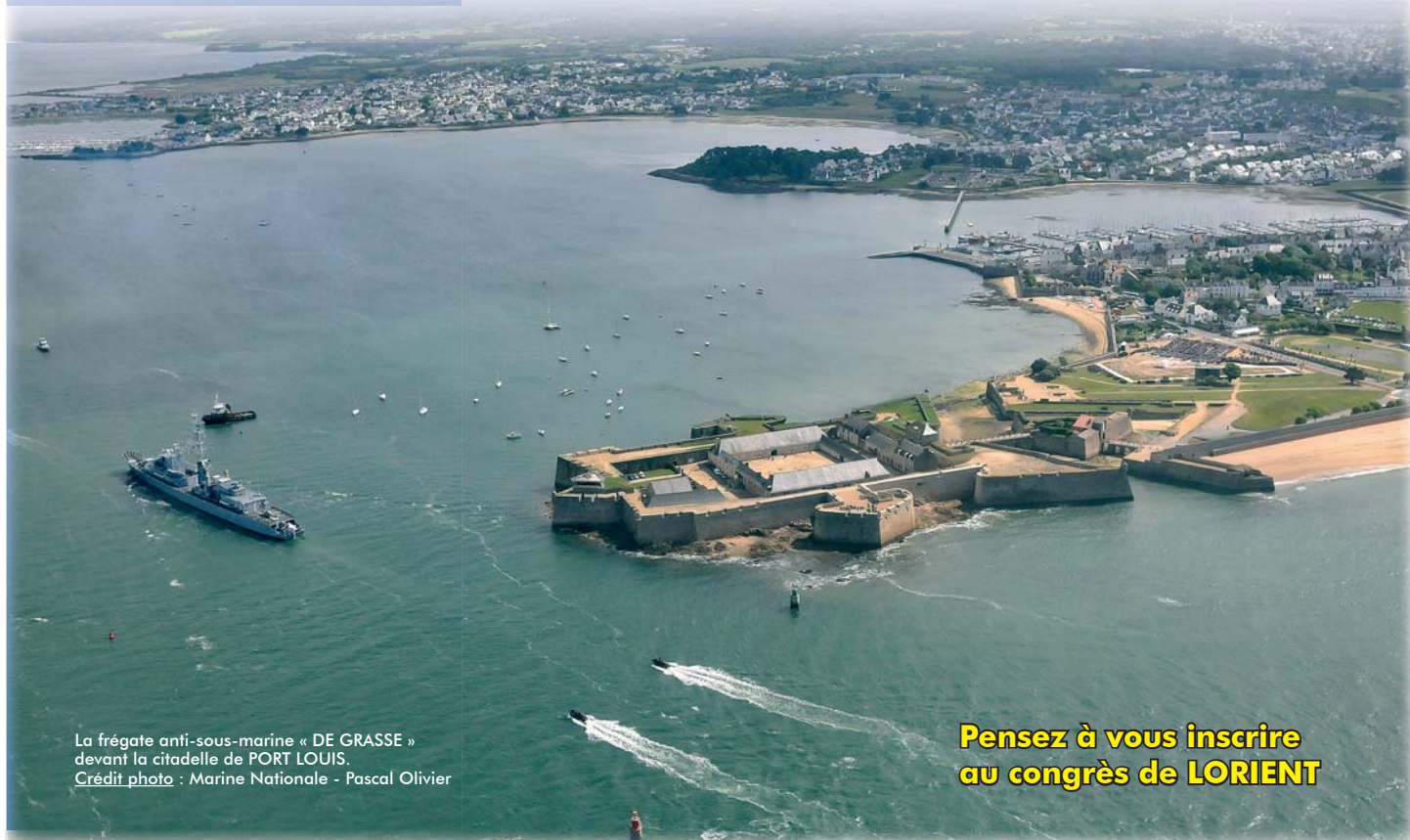
Envisagez-vous de faire modifier cette loi ?

Moins de 30 % d'officiers mariniers auront la possibilité de faire carrière. Les autres devront se contenter de CDD renouvelables ou non, pour un grand nombre de ces carrières courtes les droits à retraite seront amputés. Comptez-vous attribuer à l'intégralité de ces périodes d'emploi militaire des droits identiques aux autres régimes et les transférer aux régimes de seconde carrière ?

La spécificité du métier militaire doit avoir pour corollaire la reconnaissance de ceux qui le pratiquent. Pour vous, est-il prioritaire de garantir aux femmes et hommes qui servent la France de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission ? Pouvez-vous leur assurer que les droits et rétributions attachés aux opérations ou services spécifiques ne seront pas restreints ?

Dans l'attente de vos réponses auxquelles nos adhérents seront très attentifs, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de la FNOM  
 André LE DREFF



La frégate anti-sous-marine « DE GRASSE » devant la citadelle de PORT LOUIS.  
 Crédit photo : Marine Nationale - Pascal Olivier

**Pensez à vous inscrire au congrès de LORIENT**